



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 31 MARS 2022

Convocation du 24 Mars 2022

Présents : Mesdames : Michèle CAQUIN, Claudine BARON, Marion BERSON-GÉANT, Marie-Hélène DAUPTAIN, Chantal DELGADO, Nadège FERTÉ, Fabienne GRU.

Messieurs : Maxime BAILLY, Jean-Charles BOCQUET, Jean-Michel DEBCZAK, Gérard DRÉVILLE, Frédéric MOIZARD, Christophe VIRLOGEUX.

Absents :

Pouvoirs : Monsieur Xavier BÉLAIR donne pouvoir à Madame Michèle CAQUIN
Madame Nathalie BOURDIN donne pouvoir à Madame Fabienne GRU
Madame Marie-Hélène HOFFER donne pouvoir à Monsieur Christophe VIRLOGEUX
Madame Fanny LE BEC donne pouvoir à Madame Nadège FERTÉ
Monsieur Frédéric VANÇON donne pouvoir à Monsieur Frédéric MOIZARD
Monsieur Corentin WEISSE donne pouvoir à Madame Chantal DELGADO

Secrétaire : Madame Fabienne GRU

Secrétaire auxiliaire : Madame Véronique JOLY

Ouverture de séance : 20h45

1) **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10 Mars 2022**

Madame Ferté indique que le compte-rendu n'est pas conforme à ce qui a été dit lors du conseil municipal du 10 mars.

A la relecture, Monsieur le Maire est d'accord. S'ensuit une discussion à laquelle Monsieur le Maire met fin en déclarant :

- que le compte-rendu du conseil municipal du 10 mars n'est pas approuvé ;
- qu'une nouvelle rédaction conforme aux échanges sera réalisée et proposée à l'adoption lors du conseil municipal du 21 avril.

Ce point est approuvé à l'unanimité.

2) **Décisions du Maire:**

Décision n° 2022-09 : Demande de subvention dans le cadre de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) – Mise aux normes et sécurisation des équipements publics.

Décision n° 2022-10 : Demande de subvention dans le cadre de dotations de soutien à l'investissement local (DSIL) – Réalisation des équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

3) FINANCES :

1) Approbation du compte administratif 2021.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Réalisation	Chapitre	Réalisation
011 charges à caractère général	1 619 469.84	70 produits des services	337 306.91
012 charges de personnel	2 790 229.49	73 impôts et taxes	4 328 172.13
65 autres charges	250 558.73	74 dotation et participation	518 246.59
66 charges financières	52 857.79	75 autres produits	27 930.53
67 charges exceptionnelles	58 320.13	76 produits financiers	12.15
042 ordre/transfert entre section	44 711.45	77 produits exceptionnels	12 344.11
014 atténuations de produits	174 296.00	013 atténuations des charges	113 079.07
		042 ordre/transfert entre section	23 714.00
TOTAL	4 990 443.43	TOTAL	5 360 805.49

INVESTISSEMENT

DEPENSES	
Chapitre	Réalisation
16 Dépenses financières	180 056.04
20 Acquisition incorporelle	148 688.68
21 Acquisition corporelle	2 131 165.82
23 Travaux en cours	
040 Ecriture d'ordre	23 714.00
TOTAL	2 483 624.54

RECETTES	
Chapitre	Réalisation
13 Subvention invest.	172 809.77
10 Recette financière	560 741.92
040 Opération d'ordre	44 711.45
16 emprunts et dettes	1 900 000.00
TOTAL	2 678 263.14

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement = 4 990 443.43 euros

Recettes de fonctionnement = 5 360 805.49 euros

Soit un excédent de fonctionnement de 370 362.06 euros en 2021

Investissement :

Dépenses d'investissement = 2 483 624.54 euros

Recettes d'investissement = 2 678 263.14 euros

Soit un excédent de 194 638.60 euros en 2021.

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur qui était un excédent de 314 055.47 euros.

Ainsi $194\,638.60 + 314\,055.47 = 508\,694.07$ euros

Cette somme sera inscrite au budget 2022 à l'article 001 en recettes d'investissement.

Il nous convient d'approuver ces résultats sous la présidence de Mme Marie-Hélène Dauplain.

M. Frédéric MOIZARD, sort de la salle selon les dispositions de l'article L. 2121-14 du code Général des collectivités territoriales qui stipule qu'il ne doit pas prendre part au vote car considéré comme l'exécutif, il ne lui appartient pas d'approuver son propre travail, c'est le rôle de l'assemblée délibérante.

Le Conseil municipal approuve ces résultats.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 24/2022

2)Vote du Compte de Gestion du Percepteur 2021

Le compte de gestion du percepteur étant en parfaite concordance avec le compte administratif 2021, il est approuvé.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 25/2022

3)Affectation des résultats de 2021 au Budget 2022

L'excédent de fonctionnement de 370 362.06 euros sera affecté en recettes d'investissement à l'article 1068 au Budget Primitif 2022.

L'excédent d'investissement cumulé de 508 694.07 euros sera reporté en recettes d'investissement à l'article 001 au Budget Primitif 2022.

Approuvé à l'unanimité - Délibération n° 26/2022

4)Vote des Taux d'imposition

Conformément aux engagements de l'État, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée (art 16 de la loi de finances de 2020). Cette réforme se fera jusqu'en 2023.

La compensation de cette perte pour la commune se fait par le versement de la taxe sur le foncier bâti que percevait le département et qui donc s'additionne au foncier bâti communal.

Pour info complémentaire :

- Les communes restent bénéficiaires de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (13 151.00 pour Saint-Witz à inscrire au 73111)
En 2021, le taux pour le foncier bâti était de 35.36% (taux communal et départemental) et le taux pour le foncier non bâti était de 115.32%.

Pour augmenter les impôts nous pouvons donc modifier ces deux taux avec la règle suivante : l'augmentation du taux de foncier non bâti ne peut pas augmenter plus que celui du foncier bâti. Conformément à la décision de la commission des finances qui s'est déroulée le 23 mars, la décision prise a été d'augmenter d'environ 100 000.00 euros le produit attendu.

Le vote des taux proposé au conseil municipal porte sur les taxes suivantes:

	N-1	2022
Taxe d'Habitation	néant	néant
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	35.36	36.36
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	115.32	116.32

Approuvé à la majorité - Délibération n° 27/2022

Contre : M.Christophe Virlogeux
Mme Marion Berson-Géant
Mme Marie Hélène Hoffer

5) Vote du Budget Primitif 2022

DEPENSES de FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
011 Charges à caractère général	1 723 400.00
012 Charges de personnel	2 894 431.32
65 autres charges	275 103.15
66 charges financières	70 780.00
67 charges exceptionnelles	1 000.00
042 amortissements	20 000.00
014 atténuations de produits	175 000.00
TOTAL	5 159 714.47
023 autofinancement	223 313.53
Total Prévisions	5 383 028.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre	Prévision
70 produits des services	385 200.00
73 impôts et taxes	4 432 927.00
74 dotations et participation	365 889.00
75 autres produits	58 000.00
76 produits financiers	12.00
77 produits exceptionnels	1 000.00
013 atténuations des charges	140 000.00
TOTAL	5 383 028.00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 déficit annuel	
20 immobilisations incorporelles	349 444.00
21 immobilisations corporelles	1 826 795.00
23 immobilisations en cours	1 331 396.16
16 emprunts et dettes assimilés	257 400.00
TOTAL	3 765 035.16

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitres	Prévisions
001 excédent d'investissement reporté	508 694.07
021 autofinancement reporté	223 313.53
10 recettes financières	257 719.00
1068 excédents de fonctionnement	370 362.06
13 subventions d'investissement	384 946.50
16 emprunts et dettes assimilés	2 000 000.00
024 Vente terrain	
040 Amortissement	20 000.00
TOTAL	3 765 035.16

Contre : Mme Marion Berson-Géant
M. Christophe Virlogeux
Mme Marie-Hélène Hoffer

Approuvé à la majorité - Délibération n° 28/2022

Souscription d'un emprunt pour financer nos projets d'investissement

Nous avons inscrit la somme de 2 000 000.00 euros nécessaire à l'équilibre du budget.

La finalisation de ces emprunts est en cours avec le Crédit Agricole.

Il nous propose 2 prêts :

- Un à court terme de 850 000.00 euros sur 3 ans durant lesquels nous ne paierons que les intérêts au taux de 0.93% jusqu'au versement des subventions et FCTVA attendus dans le cadre du projet de la maison de l'enfance.

- Un à long terme de 1 150 000.00 euros remboursable au choix sur :

- 10 ans au taux de 1.25%
- 12 ans au taux de 1.50%
- 14 ans au taux de 1.69%
- 15 ans au taux de 1.80%
- 20 ans au taux de 1.89%

Il est à noter que deux de nos emprunts de 400 000.00 euros et 500 000.00 euros se terminent respectivement en 2023 et 2024.

Monsieur le Maire, ayant une délégation sans limite pour contractualiser un emprunt, les contrats seront signés dès qu'ils seront reçus. Nous en informerons le conseil lorsque cela sera concrétisé par une Décision du Maire.

Les premières mensualités en capital et en intérêts feront l'objet d'une décision modificative lors d'un prochain conseil.

Information

4) DIVERS

Intervention de M. DEBCZAK : la commune a-t-elle instauré une taxe sur les cabanes de jardins ?

Intervention de M. DRÉVILLE : Les travaux sur la rue des Près Frais sont terminés.

D'autres travaux sont prévus pour début avril, de la rue de la Fosse aux Boucs jusqu'à Vémars. Il y aura peu de nuisances.

Intervention de M. BOCQUET : L'opération des pollinisateurs sauvages a remporté un grand succès. C'est le cas également pour les hôtels à insectes avec les enfants.

Un concours de photos d'insectes ou d'hôtels à insectes est lancé.

L'inauguration de la carrière du Guépelle est prévue le 8 avril 2022.

Intervention de Mme GÉANT : déplore l'impression des flyers sur des feuilles difficilement recyclables.

Intervention de Mme FERTÉ : Rappel fait sur les festivités :

- Fête de la musique le mardi 21 juin,
- Cinéma en plein air le vendredi 26 août,
- Fête du village et Forum des Associations le samedi 10 septembre,
- World Clean up day le samedi 17 septembre,
- Marché Gourmand le dimanche 13 novembre
- Fête de Noël le dimanche 11 décembre.

Concernant l'aide à l'Ukraine, elle indique que quelques familles wéziennes vont accueillir des familles déplacées (à cette occasion, M. Moizard remercie, M. Bailly pour la livraison de la collecte pour l'Ukraine).

Concernant le sinistre incendie chez Porsche, les remerciements ont été adressés aux forces de l'ordre pour leur professionnalisme et également à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France qui a immédiatement proposé son aide.

Intervention de Mme DELGADO : l'information sur les actualités des aides pour les Ukrainiens est diffusée via nos réseaux, et la mise à jour du plan de la commune est en cours de finalisation.
Elle a relevé les dysfonctionnements sur le panneau d'affichage du centre commercial.
Elle remercie le personnel de la mairie pour la mobilisation pour la collecte d'Ukraine.

Intervention de M. DRÉVILLE : la levée de réserve pour le modulaire est prévue le 8 avril 2022.
La commission de sécurité pour l'accueil de loisirs est prévue le 6 avril 2022.
La fibre a été installée dans les deux écoles et dans toutes les classes.
L'installation de la fibre dans le bâtiment du service technique est en cours ainsi que dans le bâtiment Montméliant, celui de la police municipale et la salle Maurice Joulou.
Bientôt la Tuilerie sera éligible à la fibre.

Après avoir donné la parole aux membres du conseil municipal, M. le Maire propose au public présent de prendre la parole à son tour.

Intervention de Mme Élodie GÉANT : Elle adresse les remerciements pour la diffusion des conseils municipaux mais relève quelques problèmes techniques. Il faudrait continuer la diffusion des conseils municipaux car, il y a de plus en plus de monde qui suit les conseils municipaux par ce canal.
Elle demande aussi que la communication des dates de conseils municipaux soit faite via panneau pocket.

Intervention de Mme PHELIZON : Concernant le salon artistique – elle remercie l'investissement des scolaires, la crèche et l'accueil de loisirs la Licorne (ALSH).
Elle a également mentionné qu'il y avait une bonne coordination pour l'Ukraine avec la mairie et le Foyer Rural.

Fin de la séance à 23h15.

La Secrétaire
Fabienne Gru



La Secrétaire Auxiliaire
Véronique Joly

p.o


Le Maire
Frédéric Moizard

